

matières rares afin de maintenir la répartition internationale projetée et assurer ainsi que le Canada remplira ses obligations envers l'A.S.R.N.U., le Royaume-Uni et les régions libérées, et afin de protéger les approvisionnements domestiques. En plusieurs cas il faut continuer le contrôle des exportations afin de recouvrer les primes versées par le Gouvernement pour maintenir le plafonnement des prix domestiques.

Bien que la Division de la coordination de l'exportation ait cessé d'exister comme telle avec la formation de la Division de l'exportation, le travail qu'elle ne put finir fut confié aux spécialistes en denrées. Les contingentements d'exportation de denrées encore requis sont préparés par les spécialistes en denrées conjointement avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou le Ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements.

**Division de l'importation.**—La Division de l'importation a été créée parce qu'en définitive un grand pays exportateur doit être aussi un grand pays importateur. Pour faire pendant aux projets d'expansion des exportations canadiennes, la Division de l'importation développe le commerce canadien d'importation en visant aux objectifs suivants: le rétablissement des relations d'importation rompues par suite de la guerre; le développement de nouvelles sources d'approvisionnement de matières premières et de produits alimentaires à bon marché; l'encouragement des importations directes au lieu des importations indirectes quand il en résultera une économie pour les importateurs; l'obtention de la reconnaissance du Canada comme acheteur aussi bien que vendeur sur les marchés étrangers; l'expansion du marché canadien pour les importations; l'enlèvement des obstacles et des restrictions au commerce d'importation engendrés par la guerre; la recherche des besoins d'importation en général. Une section des recherches commerciales est organisée pour coordonner les nombreuses recherches nécessaires à l'exécution des fonctions de la Division de l'importation. Tous les aspects du commerce d'importation seront analysés lorsqu'il sera nécessaire au point de vue de la valeur, du volume, de l'offre et de la demande, des succédanés, des méthodes, etc. La situation des importations sera étudiée en vue d'amoindrir les difficultés que pourront rencontrer les importateurs canadiens et les exportateurs étrangers. Les détails au sujet des règlements canadiens de l'importation, y compris le facturation, l'emballage, l'étiquetage des marchandises et la manutention en général, seront examinés et transmis aux commissaires du commerce qui seront en mesure de conseiller l'exportateur étranger et, ainsi, faciliter l'entrée des marchandises importées au Canada.

La Division de l'importation a dressé un répertoire des importateurs canadiens dans lequel les importateurs sont invités à consigner les détails de leur genre de commerce. Le répertoire servira de guide et d'aide aux commissaires du commerce pour disposer des importations canadiennes dans leur territoire respectif.

La Division de l'importation est chargée du travail de la section des importations du Comité des priorités des transports maritimes; il lui incombe maintenant d'obtenir l'espace sur les navires pour les importations canadiennes visées par les priorités des transports maritimes encore en existence et, conjointement avec les autres autorités administratives, de voir à ce que le Canada reçoive sa juste part des produits soumis au contrôle international de la distribution.

**Division des relations commerciales et des tarifs étrangers.**—La Division des relations commerciales et des tarifs étrangers recueille et met à la disposition des organismes d'Etat et des exportateurs des données sur les conventions de commerce et les relations commerciales avec les autres pays, les tarifs, les règlements sur les importations et le change, les contingentements et les embargos. D'une manière plus générale, cette division s'occupe des questions relatives aux conventions de